

SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL

DESCRIPTIF

AVOENTES.fr

DE BIEN



EXPEDITION –

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE VINGT SIX FEVRIER

A LA REQUETE DE :

REPRESENTE PAR :

Maître BALZARINI Jérémy membre de la SCP LEVY BALZARINI SAGNES SERRE LEFEBVRE, avocats associés au Barreau de MONTPELLIER, demeurant 6 rue Richer de Belleval à MONTPELLIER (34000)

AGISSANT EN VERTU :



- 1°- De la grosse exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER en date du 06/12/2010 condamnant au paiement de la somme de 1.000€ au titre de l'article 700 du CPC ainsi qu'aux entiers dépens de l'instance
- 2°- De la grosse exécutoire d'un arrêt rendu par la Cour d'Appel de MONTPELLIER en date du 05/04/2012 confirmant le jugement y ajoutant condamnant au paiement de la somme de 2.500€ au titre de l'article 700 du CPC ainsi qu'aux entiers dépens de l'instance
- 3°- D'un arrêt rendu par la Cour de Cassation en date du 01/07/2014 06/12/2010 qui casse et annule l'arrêt du 05/04/2012 uniquement sur la prescription de l'action en démolition
- 4°- De la grosse exécutoire d'un arrêt rendu par la Cour d'Appel de MONTPELLIER en date du 14/06/2018 confirmant le jugement en toutes ses dispositions y ajoutant la condamnation de au paiement de la somme de 2.000€ à titre de dommages et intérêts et la somme de 4.000€ au titre de l'article 700 du CPC ainsi qu'aux entiers dépens de l'instance
- 5°- De la signification de l'arrêt à partie par acte de Maître BAILLON Huissier de Justice en date du 03/08/2018

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **MAUGUIO (34000)**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Huissiers de Justice associés à la SCP LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 23 décembre 2020.

AINSI QU'IL SUI :

Désignation des biens saisis :

Sur la commune de MAUGUIO (34), **des parcelles de terrain bâties et non bâties** à savoir cadastrées :

DE51, 9004 La Garrigue Basse pour une contenance de 44a 98ca

DT38 Mas des Pères pour une contenance de 48a 77ca,

DT45 Mas de Marot pour une contenance de 3ha59a46ca,

DT46 Mas de Marot pour une contenance de 1ha46a76ca,

DT47 Mas de Marot pour une contenance de 6a06ca,

DT48 Mas de Marot pour une contenance de 2a52ca,

DT51 Mas de Marot pour une contenance de 2a 46ca,

DT52 Mas de Marot pour une contenance de 48ca

DX 205 La Couarche pour une contenance de 35a23ca

DR43 Courcoumaire pour une contenance de 3ha23a24ca

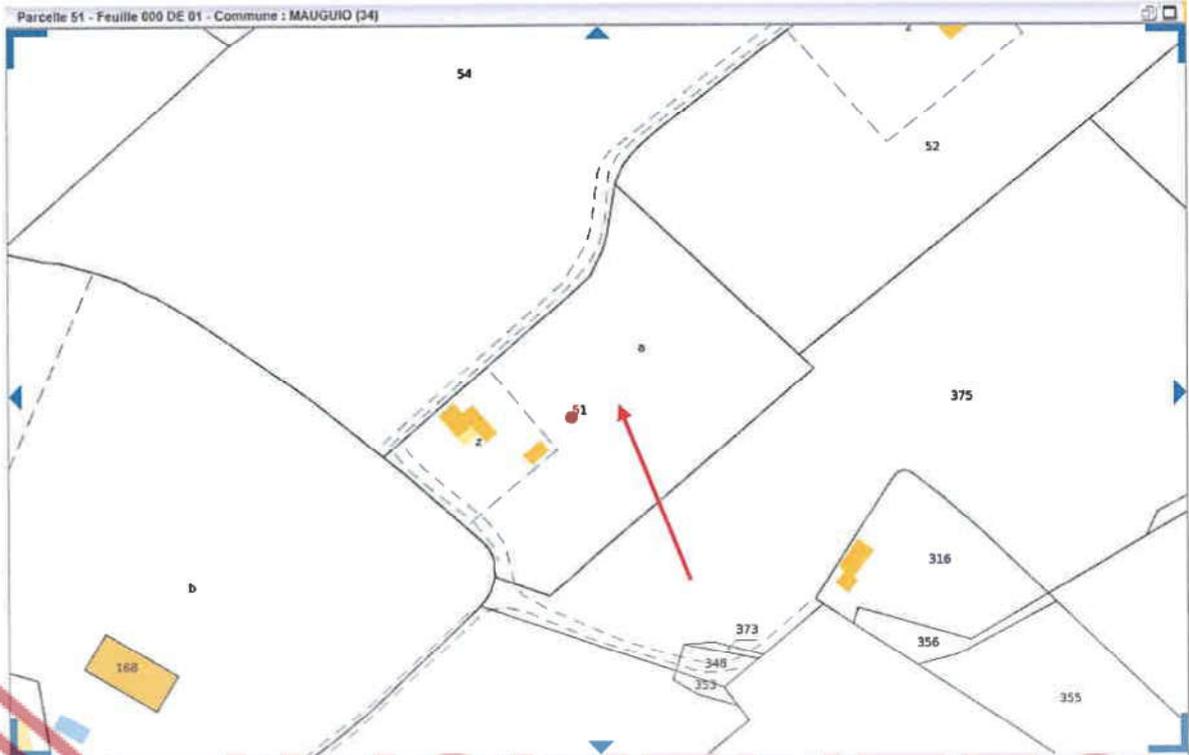
La parcelle cadastrée section DE n°51 ainsi que celle cadastrée section DX n°250 et DT n°45, exclusivement ont pu être visitées.

- Parcelle section DE n°51

CHAUFFAGE : ELECTRIQUE

SYNDIC : AUCUN

BAIL : LE LOCATAIRE EN PLACE DECLARE REGLER 1000 EUROS DE LOYER MENSUEL SELON BAIL VERBAL (NON PRODUIT)



Coordonnées en projection
à Coordonnées géographiques
S: 3179778 N: 31102579 E: 21
E: 3179778 N: 31102579 E: 21
Latitude = 43.607417 N Longitude = 3.951045 E

 AVOVENTES.fr



EXTERIEUR

La parcelle supporte l'élévation d'une maison à usage d'habitation, ainsi qu'un garage, sur un espace entièrement délimité.

En périphérie, le reste de la parcelle bénéficie d'une limite séparative constituée de haies végétales et demeure non exploitée. Trois arbres y sont plantés.

Les façades de l'habitation constituées d'un enduit d'origine demeurent malgré tout exemptes de toute anomalie structurelle.

Quelques coulées noirâtres affectent toutefois cette façade depuis les tuiles de rive.

La limite de propriété est assurée par un muret enduit surmonté d'une grille non occultante.

Un portail coulissant assure l'accès à la parcelle.

La façade principale de la maison dispose d'une partie carrelée sous l'auvent de l'entrée.

Une terrasse en lames de bois, non entretenue, agrmente également cette façade. Le reste de la parcelle est dépourvue d'entretien (haies – pelouse non taillées)

La parcelle bénéficie d'un barbecue maçonné.

Un garage indépendant est construit également sur cette parcelle mais n'a pu être visité, le locataire déclarant ne pas détenir les clés.

L'habitation bénéficie d'un système de filtration d'eau indépendant en état de fonctionnement.





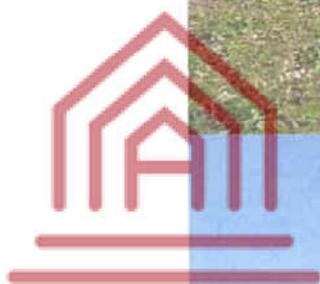
AVOVENTES.fr



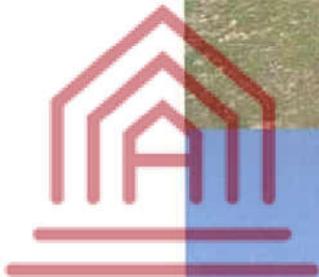


AVOENTES.fr



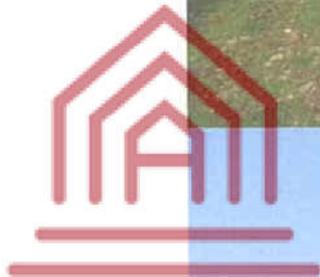


AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr





AVOVENTES•fr

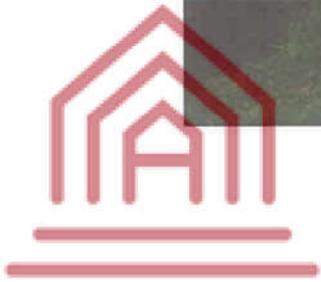


AVOVENTES•fr



AVOENTES.fr





AVOVENTES.fr



AVOENTES.fr



AVOENTES.fr



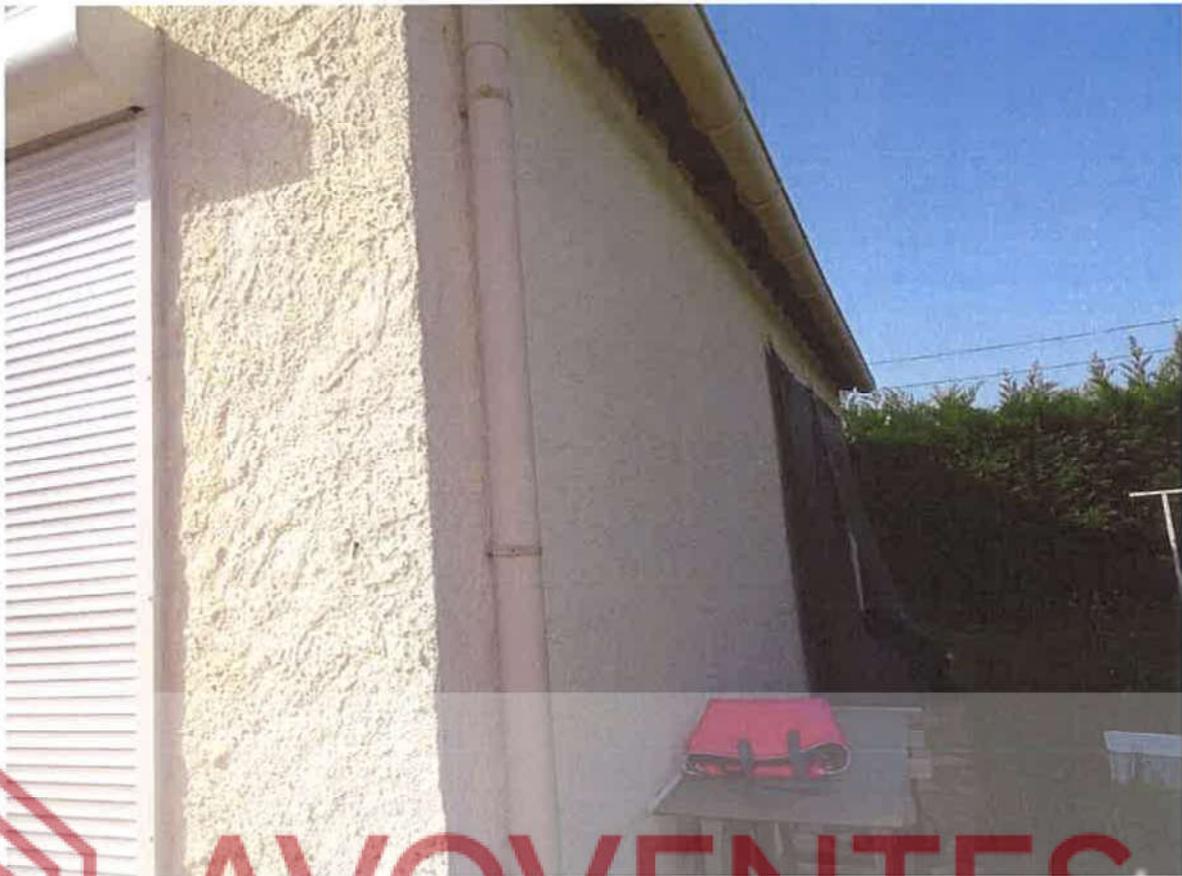


 AVOENTES.fr





 AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr
INTERIEUR

ENTREE / CUISINE :

L'entrée principale se réalise au moyen d'une porte bois en état de fonctionnement.

Elle débouche directement sur la cuisine.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur foncée maintenu en état d'entretien apparent pour les parties laissées visibles.

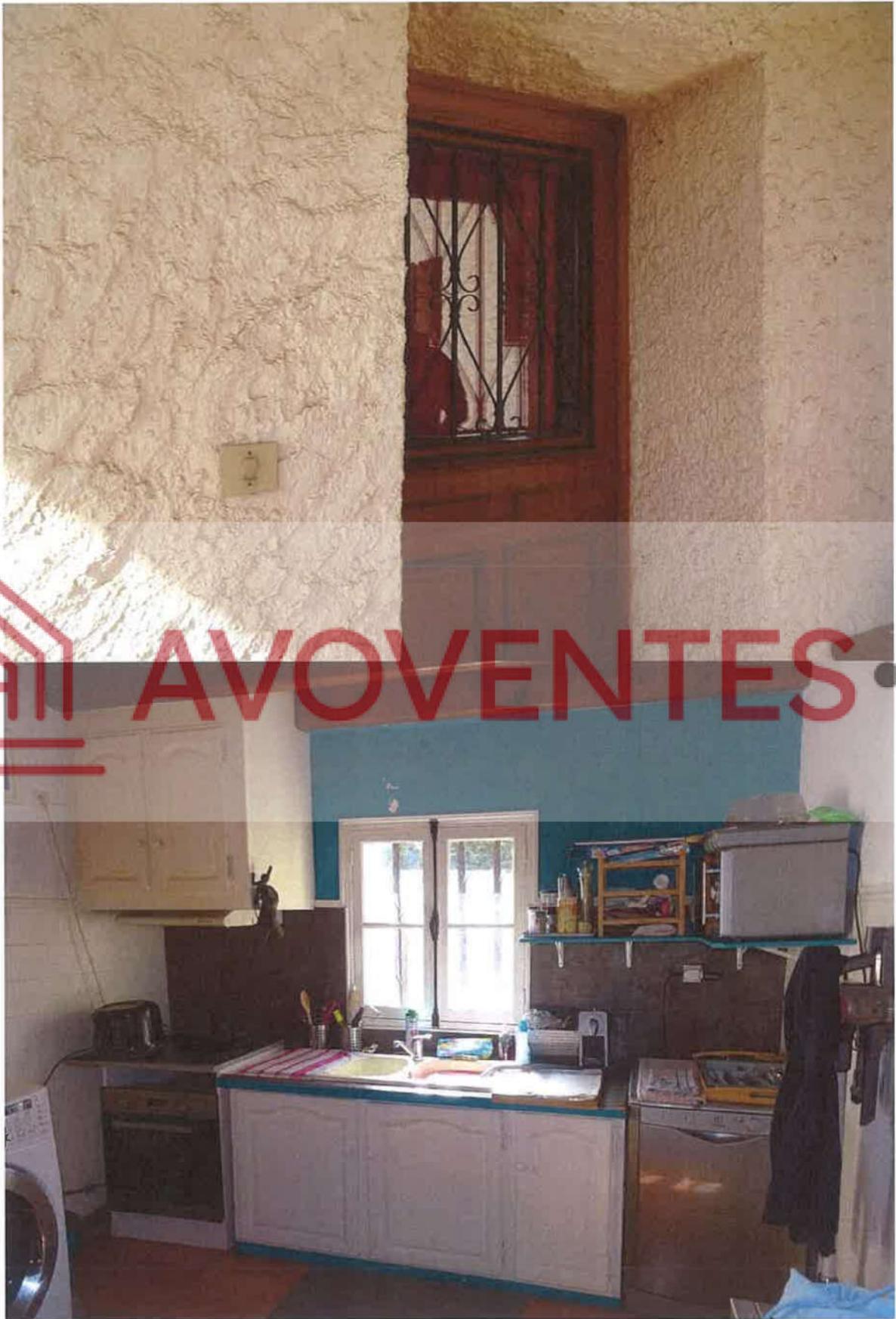
Le plafond lambrissé avec poutres apparentes ne souffre d'aucun dégât majeur.

Les murs et cloisons, partiellement faïencés et peints, ne présentent aucune dégradation majeure.

Cet espace comprend une ouverture bois avec grilles de défense.

La cuisine se compose d'un évier deux bacs en gré avec robinet mitigeur associés à quelques placards de rangement bas, hotte aspirante, emplacements lave-vaisselle, gazinière et plan de travail, l'ensemble demeurant vétuste.

Un convecteur électrique assure le chauffage de cette pièce.





AVOVENTES.fr



SANITAIRE INDEPENDANT 1 :

Il se compose d'un WC avec réservoir de chasse en mauvais état d'entretien.

Le revêtement de sol y est constitué d'un carrelage identique au précédent ne présentant pas de dégradation notable. Les murs peints supportent quelques tâches et traces en partie basse.

Cet espace bénéficie d'une ouverture bois en état de fonctionnement.



AVOVENTES•fr



SALLE DE BAIN :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur foncée maintenu en mauvais état.

Les murs partiellement faïencés et peints demeurent également dépourvus d'entretien.

La partie haute des murs et cloisons souffre de traces de moisissure.

Cet espace se compose d'une vasque avec meuble de rangement, d'une glace, d'une baignoire, le tout maintenu en très mauvais état.

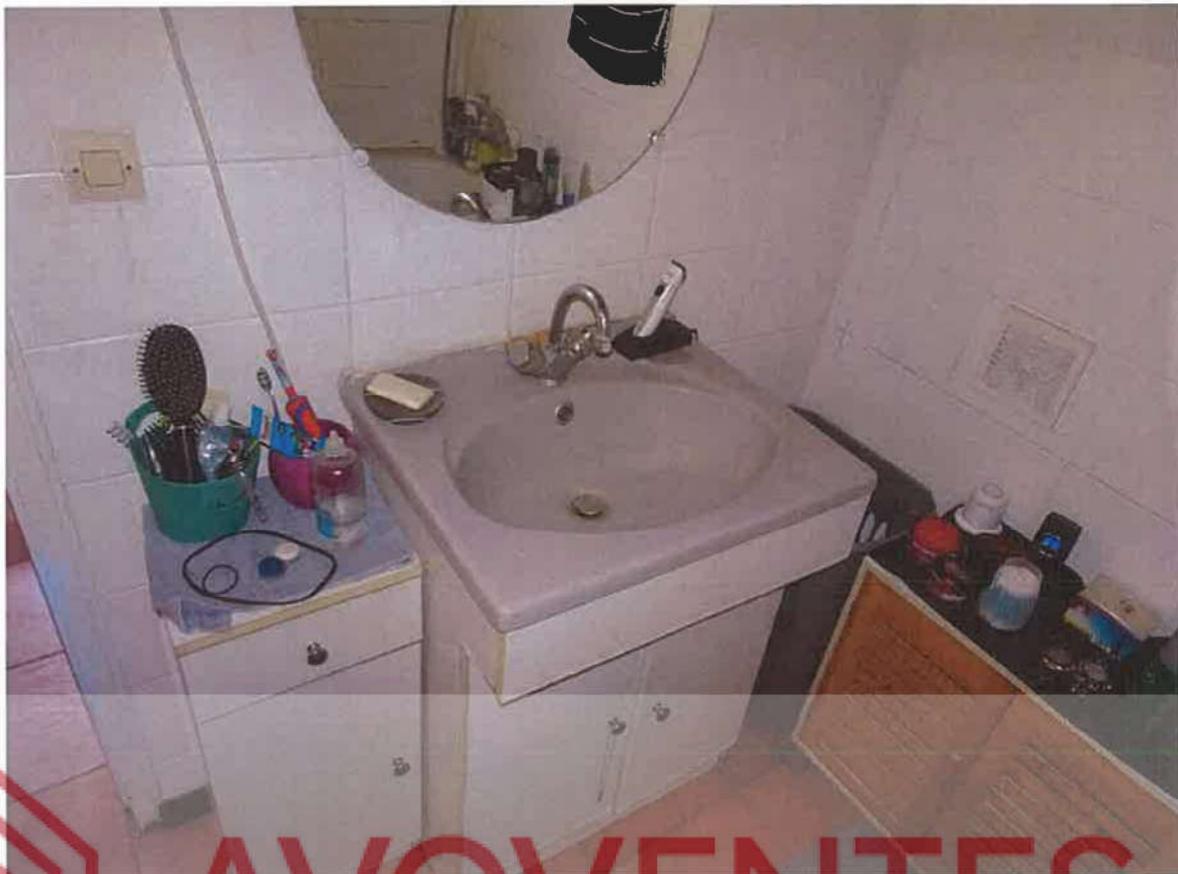
Les joints en périphérie de la baignoire sont noircis de moisissure.

L'ouverture en bois blanc ne souffre d'aucun dommage particulier.



AVOVENTES•fr





SEJOUR :

AVOVENTES.fr

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur foncée maintenu en état d'entretien apparent pour les parties laissées visibles.

Les murs peints supportent quelques traces noirâtres.

Le plafond couvert de lambris est exempt de toute anomalie notable.

Cet espace comprend des ouvertures bois simple battant ainsi qu'une baie vitrée coulissante double vitrage PVC blanc avec volet roulant électrique, l'ensemble en état de fonctionnement mais sale.



AVOVENTES.fr



ACCES ETAGE - PALIER :

L'accès se fait au moyen d'un escalier en bois d'origine mais ne souffrance d'aucune dégradation.

Les murs et cloisons crépis ne méritent aucune observation. Je note toutefois des auréoles jaunâtres en cueillie de ces murs.

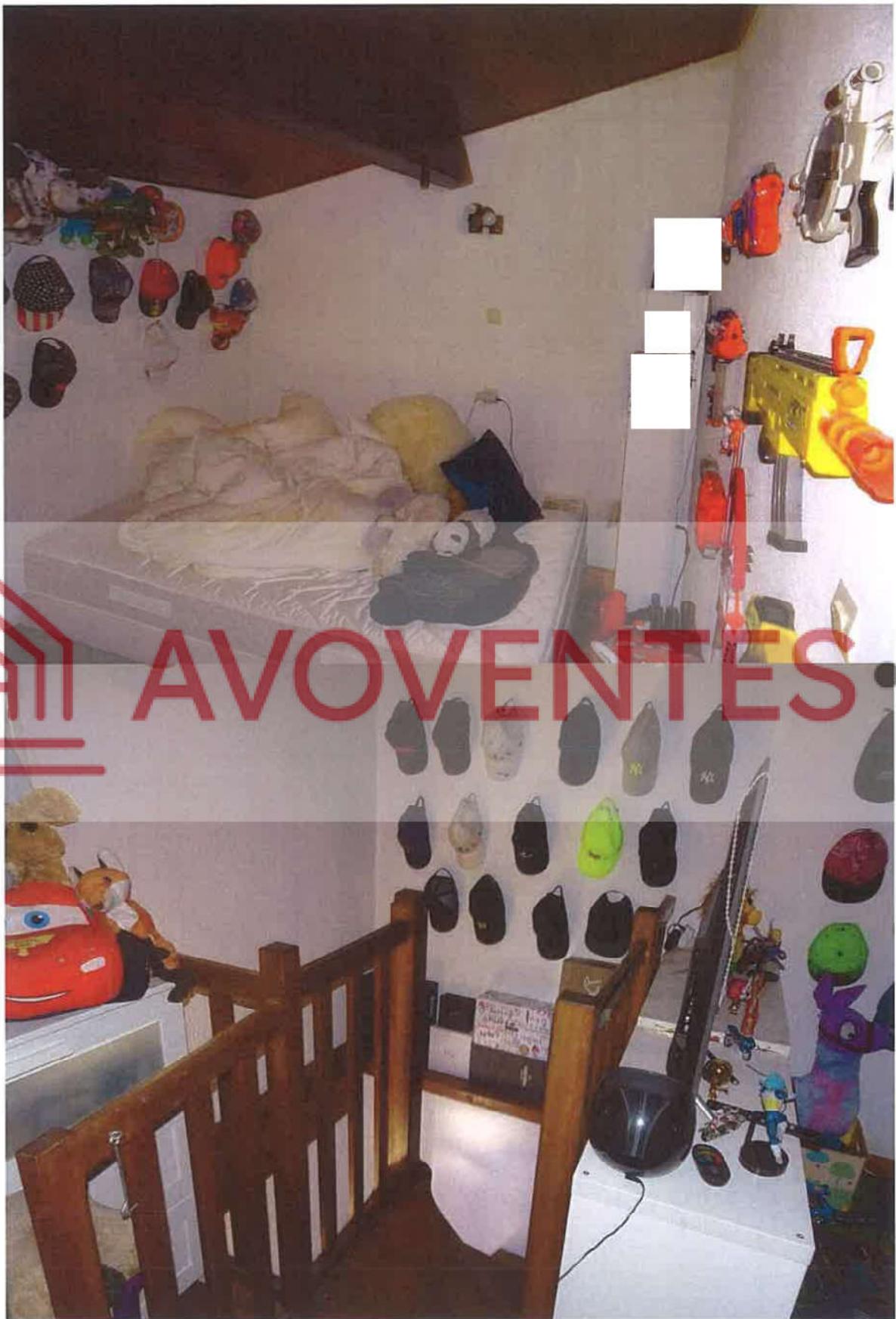
Le plafond lambrissé avec poutres apparentes ne souffre d'aucune anomalie visible.



AVOVENTES•fr



AVOVENTES.fr



CHAMBRE n° 1 :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage laissé en état d'entretien apparent pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons ne supportent aucune dégradation majeure. J'observe quelques traces jaunâtres en cueillie.

Cette pièce comprend deux fenêtres en bois marron avec volets bois manuels, l'ensemble en état d'entretien et de fonctionnement.

Un convecteur électrique assure le chauffage de cette pièce.

Le plafond en lambris et poutres apparentes ne présente aucune dégradation majeure.

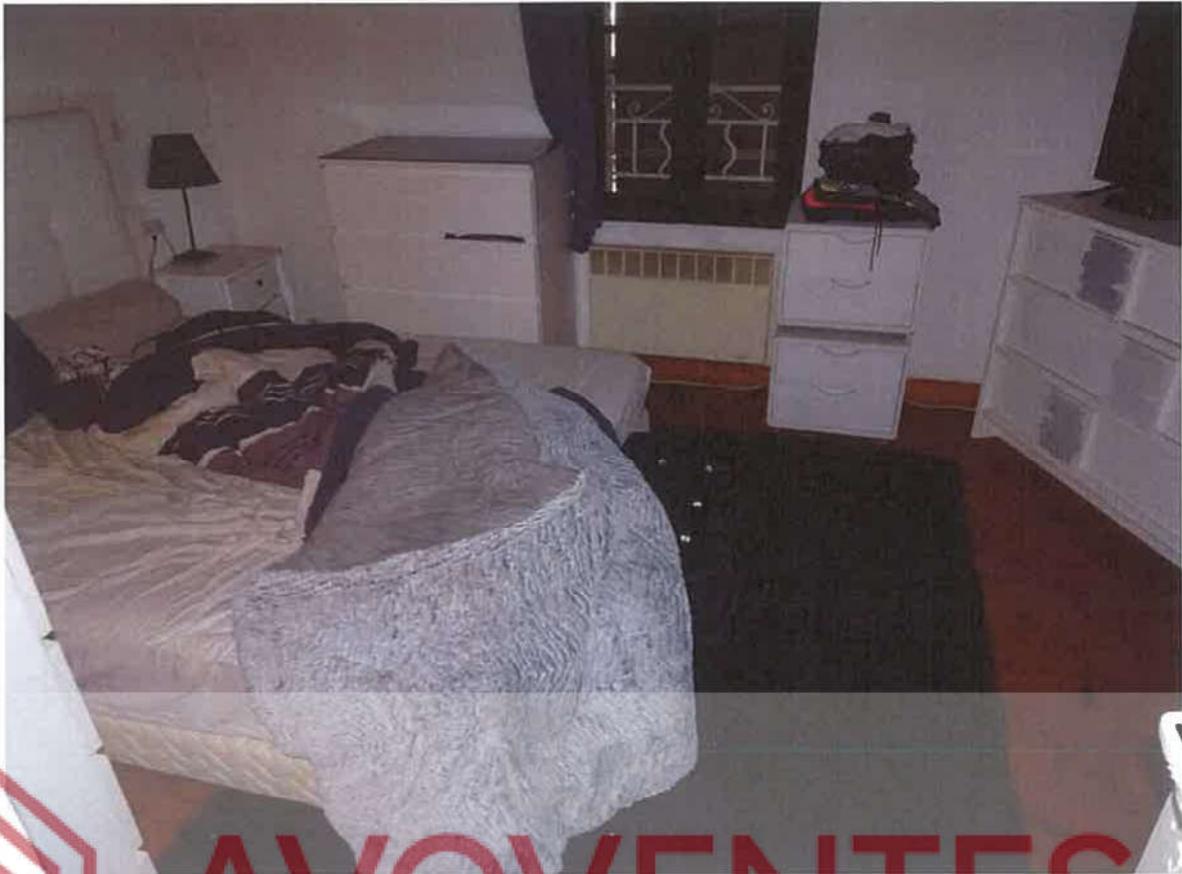


AVOVENTES•fr



AVOVENTES • fr

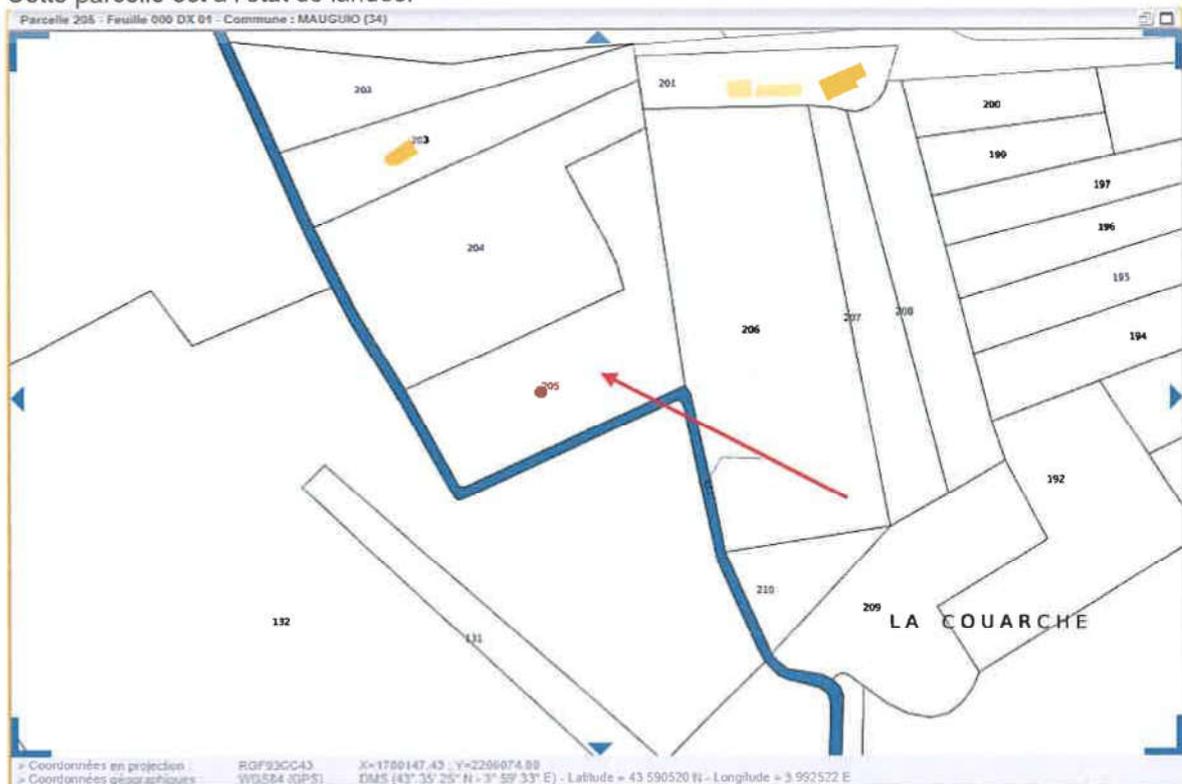


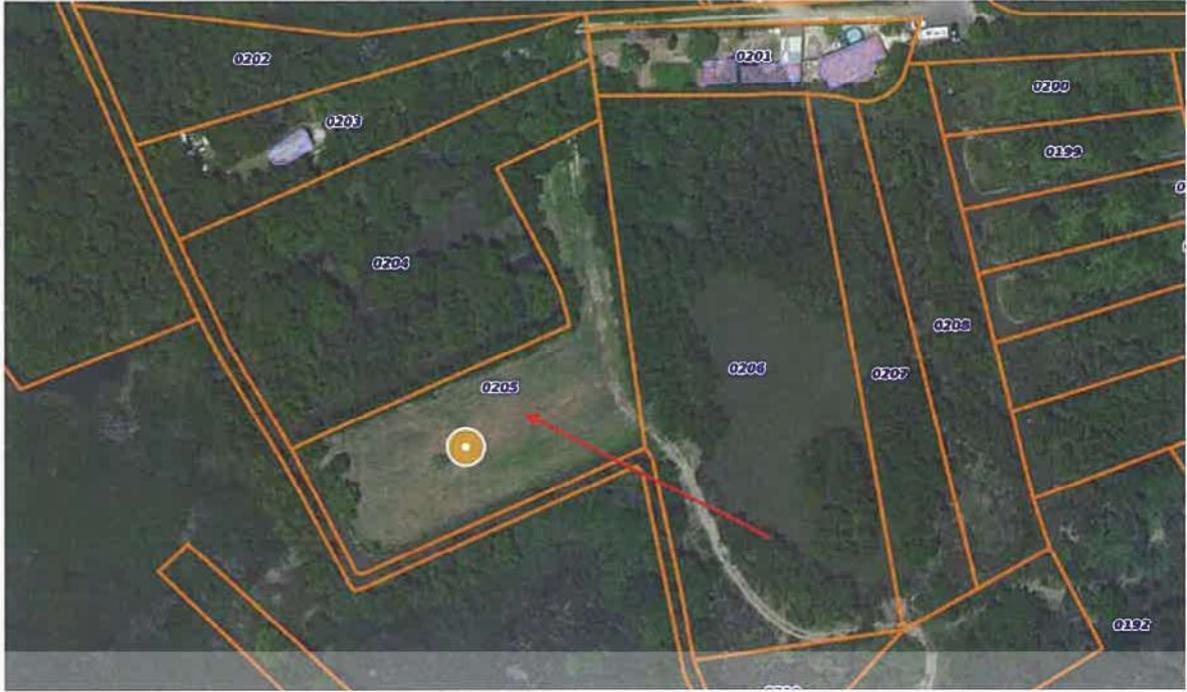


AVOVENTES.fr

• Parcelle section DX n°205

Cette parcelle est à l'état de landes.





AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



- Parcelle section DR n°43

Cette parcelle bordée par le Chemin du mas de Fabre, et d'un cours d'eau « Le Vieux Salaison » demeure à l'état de landes. Un abri en parpaings enduits est visible à l'angle de cette parcelle.





AVOVENTES • fr





AVOVENTES.fr





AVOVENTES • fr



- Parcelle section DT n°45

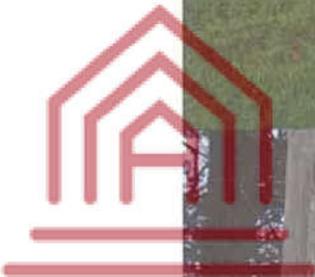
Cette parcelle est actuellement cultivée. Une structure béton en forme cylindrique est visible au centre de la parcelle.

La limite séparative en bordure de route est constituée d'un grillage blanc en très mauvais état d'entretien.





AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent PROCES VERBAL pour servir et valoir ce que de droit.

